

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Institut Médico-Educatif « A la Ville » - Hérimoncourt (25)

Note de Première Phase (NPP)

Novembre 2010 – N° 250007960_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Jack BREYSACHER	Ingénieur de projet
Vérificateur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, dans le cadre de l'action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches ou des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites recensés par la base BASIAS (Base qui recense les anciens sites industriels et activités de services). Cette action fait l'objet de l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

L'Institut Médico-Educatif « A la Ville » est localisé au 11 rue Pierre Peugeot à Hérimoncourt (25). Cet établissement est visé par l'étape 3 (diagnostic) de la démarche nationale « Etablissements sensibles » du fait de sa contiguïté supposée avec un site inventorié dans la base BASIAS (FRC2501248 : Zinguerie).

L'établissement (ETS) accueille 15 adolescents autistes âgés de 15 à 20 ans. Il comprend un bâtiment de plain-pied (présent depuis au moins 1951¹), avec un vide sanitaire. Un garage a été construit sur la parcelle de l'ETS en 1992 et est utilisé pour le stockage du matériel de jardinage et le parking des voitures du personnel. La superficie approximative de l'ETS est de 650 m² dont environ 165 m² occupés par le bâtiment.

Lors des recherches historiques, le dossier relatif au site BASIAS FRC2501248 a été retrouvé : sa localisation en contiguïté de l'ETS a été confirmée. Il s'agissait d'un atelier de soudure sans machine-outil.

Les polluants potentiels associés à ce type d'activités sont les composés métalliques.

Etant donné la non-superposition de cet ancien atelier avec l'ETS, le caractère non volatil des métaux considérés et le fait que l'activité du site BASIAS se déroulait en intérieur, aucun vecteur de transfert n'existe entre le site BASIAS et l'ETS.

Etant donné que le site BASIAS n'est pas susceptible d'avoir généré un impact de la qualité des milieux au droit de l'ETS, nous proposons de classer ce site en catégorie en **Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».

¹ Photographie aérienne la plus ancienne consultée